MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 01ER SEPTEMBRE 2022 A 19H45.

DEL 2022-09-01

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 13
Pouvoirs : 6
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le premier septembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers

***Étaient présents* : Mesdames et Messieurs**

BOE Estelle	THAMS Aurélie	NARDY Rodrigue
JOURNO Nadia	LEROUX Michel	SOMBRIN Fabrice
LUCHIER Lisa	MARLHENS Jean-Henri	VITEL Vincent
MAZURIER Magali	MAZURIER Jean-Christophe	
PRACHE Sylvaine	MERLIN Pierrick	

***Absents excusés* :**

BAUCOURT Héloïse qui donne pouvoir à MAZURIER Magali	VANEECKELOOT Martine qui donne pouvoir à LUCHIER Lisa
BIDEAULT Michaël qui donne pouvoir à LUCHIER Lisa	
PROVIN Lydia qui donne pouvoir à SOMBRIN Fabrice	
RICHE Olivier qui donne pouvoir à MAZURIER Jean-Christophe	
SALZARD Gérôme qui donne pouvoir à PRACHE Sylvaine	

Secrétaire de séance : Magali MAZURIER

ADMINISTRATION GENERALE – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE CNRACL

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de renouveler la convention des dossiers CNRACL avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 10 aout 2022.

Le traitement des dossiers est soumis à une participation financière s'élevant pour 2022 à :

- 42,50 euros par heure de travail pour les collectivités affiliées de 1000 à 5000 habitants.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention assistance retraite CNRACL pour une durée de 3 ans renouvelable.

MAIRIE DE MAFFLIERS

Fait et délibéré le 01er septembre 2022
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Publication le : 3/09/2022

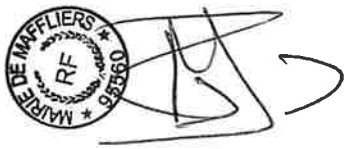

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.03

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 01ER SEPTEMBRE 2022, A 19H45

DEL 2022-09-07

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 13
Pouvoirs : 6
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le premier septembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers

***Étaient présents* : Mesdames et Messieurs**

BOE Estelle	THAMS Aurélie	NARDY Rodrigue
JOURNO Nadia	LEROUX Michel	SOMBRIN Fabrice
LUCHIER Lisa	MARLHENS Jean-Henri	VITEL Vincent
MAZURIER Magali	MAZURIER Jean-Christophe	
PRACHE Sylvaine	MERLIN Pierrick	

***Absents excusés* :**

BAUCOURT Héloïse qui donne pouvoir à MAZURIER Magali	VANEECKELOOT Martine qui donne pouvoir à LUCHIER Lisa
BIDEAULT Michaël qui donne pouvoir à LUCHIER Lisa	
PROVIN Lydia qui donne pouvoir à SOMBRIN Fabrice	
RICHE Olivier qui donne pouvoir à MAZURIER Jean-Christophe	
SALZARD Gérôme qui donne pouvoir à PRACHE Sylvaine	

Secrétaire de séance : Magali MAZURIER

PERSONNEL – CREATION DE 2 POSTES D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS A TEMPS COMPLET CATEGORIE C

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin de faire face à l'accroissement des activités incombant aux agents en charge de l'administration de la commune, il serait souhaitable de créer deux postes supplémentaires. Ces postes permettraient aussi à répondre au besoin croissant de la part de la région pour bénéficier de leurs subventions, à concurrence de 2 postes simultanés sur une période traditionnelle de deux mois, en rémunérant ces derniers, participant ainsi à un effort de solidarité et d'intégration sociale.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer des emplois à temps complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique paritaire.

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.05

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante la création de deux postes d'adjoints administratifs à temps complet catégorie C permanent à raison de 37 heures hebdomadaires.

- Considérant le tableau des emplois de la filière administrative
- Considérant la nécessité de créer 2 postes d'adjoints administratifs à temps complet catégorie C afin de faire face à la charge de travail incombant aux secrétaires.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à la majorité par 2 voix contre (Lisa LUCHIER + Michaël BIDEAULT), 2 abstentions (Jean-Henri MARLHENS + Martine VANEECKELOOT) et 15 voix pour :

- Autoriser Monsieur le Maire à créer 2 postes d'Adjoints Administratifs à temps complet de catégorie C à raison de 37h hebdomadaire.
- De modifier comme suit le tableau des emplois :
- Filière : administrative
- Cadre d'emploi : Adjoints administratifs territoriaux
- Ancien effectif = 5
- Nouvel effectif = 7

- D'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois.

Fait et délibéré le 1er septembre 2022
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Publication le : 13/09/2022

Le Maire
MAZURIER J-C

Signature numérique de Le Maire MAZURIER J-C
Date : 2022.09.10 13:19:24 +02'00'

Mairie de Maffliers – 5 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.05

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 01ER SEPTEMBRE 2022 A 19H45

DEL 2022-09-02

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 13
Pouvoirs : 6
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le premier septembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers

***Étaient présents* : Mesdames et Messieurs**

BOE Estelle	THAMS Aurélie	NARDY Rodrigue
JOURNO Nadia	LEROUX Michel	SOMBRIN Fabrice
LUCHIER Lisa	MARLHENS Jean-Henri	VITEL Vincent
MAZURIER Magali	MAZURIER Jean-Christophe	
PRACHE Sylvaine	MERLIN Pierrick	

***Absents excusés* :**

BAUCOURT Héloïse qui donne pouvoir à MAZURIER Magali	VANEECKELOOT Martine qui donne pouvoir à LUCHIER Lisa
BIDEAULT Michaël qui donne pouvoir à LUCHIER Lisa	
PROVIN Lydia qui donne pouvoir à SOMBRIN Fabrice	
RICHE Olivier qui donne pouvoir à MAZURIER Jean-Christophe	
SALZARD Gérôme qui donne pouvoir à PRACHE Sylvaine	

Secrétaire de séance : Magali MAZURIER

DEFENSE ET PROTECTION CIVILES – CREATION DE LA FONCTION DE CONSEILLER MUNICIPAL CORRESPONDANT INCEDIE ET SECOURS

Dans son courrier du 22 aout 2022, Monsieur le Préfet du Val-d'Oise informait la commune de Maffliers de la nécessité de procéder à la désignation d'un élu « correspondant incendie et secours» au sein du Conseil Municipal. Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civiles, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.. Monsieur le Maire propose de désigner Vincent VITEL comme correspondant.

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal délibère et décide par 4 abstentions (Lisa LUCHIER + Michaël BIDEAULT + Jean-Henri MARLHENS + Martine VANEECKELOOT et 15 voix pour :

- De désigner Vincent VITEL comme « correspondant incendie et secours ».

Fait et délibéré le 01er septembre 2022
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Publication le : 8/09/2022

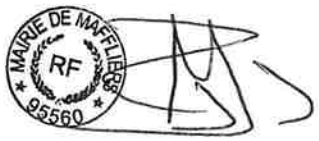

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.03

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 01ER SEPTEMBRE 2022 A 19H45

DEL 2022-09-03

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 13
Pouvoirs : 6
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le premier septembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers

***Étaient présents* : Mesdames et Messieurs**

BOE Estelle	THAMS Aurélie	NARDY Rodrigue
JOURNO Nadia	LEROUX Michel	SOMBRIN Fabrice
LUCHIER Lisa	MARLHENS Jean-Henri	VITEL Vincent
MAZURIER Magali	MAZURIER Jean-Christophe	
PRACHE Sylvaine	MERLIN Pierrick	

***Absents excusés* :**

BAUCOURT Héloïse qui donne pouvoir à MAZURIER Magali	VANEECKELOOT Martine qui donne pouvoir à LUCHIER Lisa
BIDEAULT Michaël qui donne pouvoir à LUCHIER Lisa	
PROVIN Lydia qui donne pouvoir à SOMBRIN Fabrice	
RICHE Olivier qui donne pouvoir à MAZURIER Jean-Christophe	
SALZARD Gérôme qui donne pouvoir à PRACHE Sylvaine	

Secrétaire de séance : Magali MAZURIER

ADMINISTRATION GENERALE – CONVENTION N°862 RELATIVE AU REMBOURSEMENT DE LA REMUNERATION DES MEDECINS MEMBRES DU CONSEIL MEDICAL INTERDEPARTEMENTAL ET DES EXPERTISES MEDICALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de signer la convention n°862 relative au remboursement de la rémunération des médecins membres du conseil médical interdépartemental et des expertises médicales. Le coût pour chaque dossier est de 21 euros. La convention prend effet à compter du 01er février 2022 et prendra fin automatiquement si la mission de secrétariat du Conseil Médical n'est plus confiée au Centre Interdépartemental de gestion de la Grande Couronne.

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention n°862 relative au remboursement de la rémunération des médecins membres du conseil médical interdépartemental et des expertises médicales

Fait et délibéré le 01er septembre 2022
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560

Publication le : ...5/09/2022.

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.03

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 01ER SEPTEMBRE 2022 A 19H45

DEL 2022-09-04

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 13
Pouvoirs : 6
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le premier septembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers

Étaient présents **: *Mesdames et Messieurs***

BOE Estelle	THAMS Aurélie	NARDY Rodrigue
JOURNO Nadia	LEROUX Michel	SOMBRIN Fabrice
LUCHIER Lisa	MARLHENS Jean-Henri	VITEL Vincent
MAZURIER Magali	MAZURIER Jean-Christophe	
PRACHE Sylvaine	MERLIN Pierrick	

Absents excusés **:**

BAUCOURT Héloïse qui donne pouvoir à MAZURIER Magali	VANEECKELOOT Martine qui donne pouvoir à LUCHIER Lisa
BIDEAULT Michaël qui donne pouvoir à LUCHIER Lisa	
PROVIN Lydia qui donne pouvoir à SOMBRIN Fabrice	
RICHE Olivier qui donne pouvoir à MAZURIER Jean-Christophe	
SALZARD Gérôme qui donne pouvoir à PRACHE Sylvaine	

Secrétaire de séance : Magali MAZURIER

ADMINISTRATION GENERALE : AVENANT N°1 DU CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE COLLECTIVITE PASSE AVEC LE PNAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de signer l'avenant au contrat d'assurance Responsabilité Civile Collectivités. L'avenant a pour objet d'augmenter la prime provisionnelle et le taux de révision de l'assiette de prime de 10 %.

- Montant de la nouvelle prime provisionnelle :
  Prime HT : 1 100,29 €
  Taxes : 99,03 €
  Frais TTC : 55,00 €
  Prime TTC : 1 254,32 €

L'avenant prend effet au 01/01/2023.

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal délibère et décide par 4 abstentions (Lisa LUCHIER + Michaël BIDEAULT + Jean-Henri MARLHENS + Martine VANEECKELOOT) et 15 voix pour :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° du contrat d'assurance responsabilité civile collectivité avec le PNAS.

Fait et délibéré le 01er septembre 2022
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Publication le : ...13/09/2022

MAIRIE DE MAFFLI... RF 95560

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 01ER SEPTEMBRE 2022 A 19H45

DEL 2022-09-05

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 13
Pouvoirs : 6
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le premier septembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers

***Étaient présents* : Mesdames et Messieurs**

BOE Estelle	THAMS Aurélie	NARDY Rodrigue
JOURNO Nadia	LEROUX Michel	SOMBRIN Fabrice
LUCHIER Lisa	MARLHENS Jean-Henri	VITEL Vincent
MAZURIER Magali	MAZURIER Jean-Christophe	
PRACHE Sylvaine	MERLIN Pierrick	

***Absents excusés* :**

BAUCOURT Héloïse qui donne pouvoir à MAZURIER Magali	VANEECKELOOT Martine qui donne pouvoir à LUCHIER Lisa
BIDEAULT Michaël qui donne pouvoir à LUCHIER Lisa	
PROVIN Lydia qui donne pouvoir à SOMBRIN Fabrice	
RICHE Olivier qui donne pouvoir à MAZURIER Jean-Christophe	
SALZARD Gérôme qui donne pouvoir à PRACHE Sylvaine	

Secrétaire de séance : Magali MAZURIER

ADMINISTRATION GENERALE – PROTOCOLE D'INTERVENTION N°2022-950353 D'UN PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE POUR LA MAIRIE DE MAFFLIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de signer le protocole d'intervention n°2022-950353 d'un psychologue du travail du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne afin de permettre d'organiser les interventions du psychologue du CIG que la collectivité souhaite mettre en place soit à l'initiative, soit à la suite d'une demande d'intervention du médecin du travail à laquelle la collectivité a donné un avis favorable. Le cout de la vacation d'une heure et 30 minutes est de 160,00 euros. Le protocole prend effet à compter de sa date de signature pour une durée de 3 ans.

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'intervention n°2022-950353 d'un psychologue du travail du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne pour la Mairie de Maffliers.

Fait et délibéré le 01er septembre 2022
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560

Publication le : 13/09/2022

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.03

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 01ER SEPTEMBRE 2022 A 19H45

DEL 2022-09-06

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 13
Pouvoirs : 6
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le premier septembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers

Étaient présents **: *Mesdames et Messieurs***

BOE Estelle	THAMS Aurélie	NARDY Rodrigue
JOURNO Nadia	LEROUX Michel	SOMBRIN Fabrice
LUCHIER Lisa	MARLHENS Jean-Henri	VITEL Vincent
MAZURIER Magali	MAZURIER Jean-Christophe	
PRACHE Sylvaine	MERLIN Pierrick	

Absents excusés **:**

BAUCOURT Héloïse qui donne pouvoir à MAZURIER Magali	VANEECKELOOT Martine qui donne pouvoir à LUCHIER Lisa
BIDEAULT Michaël qui donne pouvoir à LUCHIER Lisa	
PROVIN Lydia qui donne pouvoir à SOMBRIN Fabrice	
RICHE Olivier qui donne pouvoir à MAZURIER Jean-Christophe	
SALZARD Gérôme qui donne pouvoir à PRACHE Sylvaine	

Secrétaire de séance : Magali MAZURIER

ENVIRONNEMENT – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT 95 ET MAFFLIERS POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DU SITE « LES PRAIRIES OUEST DE MAFFLIERS »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer la convention de partenariat entre le département 95 et Maffliers pour la gestion et la valorisation du site « les prairies ouest de Maffliers ». Cette convention doit permettre :

- De protéger les prairies, les mares et les bosquets,
- De protéger les abords du village et des vues paysagères sur le nord du Val 'Oise,
- De maintenir la fonction de ce secteur dans le corridor biologique identifié et fonctionnel entre les massifs forestiers de Carnelle et l'Isle-Adam,
- De contribuer à la valorisation du site et à une ouverture raisonnée du public notamment à partir des chemins ruraux existants,
- De travailler au développement de l'attractivité bio-ecologique du site en lien avec les projets du Parc naturel régional Oise Pays de France.

La convention prend effet à compter de la date de signature pour une durée de 4 années.

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal délibère et décide par 4 abstentions (Lisa LUCHIER + Michaël BIDEAULT + Jean-Henri MARLHENS + Martine VANEECKELOOT) et 15 voix pour :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre le département 95 et Maffliers pour la gestion et la valorisation du site « les prairies ouest de Maffliers »

Fait et délibéré le 01er septembre 2022
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Publication le : 8/09/2022

1/1

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560